

#### **4 - PROCEDURE DE REALISATION**

La procédure de réalisation sera conforme à celle indiquée dans le dossier de marquage CE du fabricant.

En tout état de cause, la procédure de réalisation doit au moins prévoir les prescriptions suivantes :

- assemblage des canalisations sous flux d'azote ou gaz neutre ;
- élimination des particules par balayage, les équipements étant démontés ;
- élimination des particules par balayage, les équipements terminaux en place ;
- vérification de la non interversion des réseaux et des prises ;
- test d'étanchéité ;
- contrôle visuel (étiquetage, écartement avec autres réseaux, diamètre, repérage des vannes, etc... ) ;
- essai des alarmes s'il y a lieu ;
- relevé des pressions.

Toutes ces vérifications seront comprises et fournies au maître d'ouvrage avant la réception.